

LOCATION DE GOBELETS ET PICHETS RÉUTILISABLES

Pour vos évènements, pensez à commander vos verres réutilisables ! Le SIETOM fournit des gobelets et des pichets réutilisables aux communes et aux associations qui en font la demande. Retrouvez les conditions tarifaires sur notre site internet.



Pichet
1,4 L



Gobelet
30 cl



Gobelet
15 cl

1

Réserver 3 semaines à l'avance en contactant le SIETOM

2

Signature d'une convention de prêt

3

Récupérer les gobelets à l'Arbre à Pain (735 Rte du Stade, 40400 Bégaar). Possibilité de livraison et d'enlèvement proposée par l'Arbre à Pain*. Prestation à voir avec la structure.

*Responsable : Mme Gabrielle Neubaner 06 01 76 85 79

Trajet Aller Retour	Forfait Enlèvement Livraison
0km et 10km inclus	Gratuit
11 km et 20 km inclus	7,00 €
21 km et 30 km inclus	10,60 €
31 km et 40 km inclus	13,90 €
41 km et 50 km inclus	17,40 €
51 km et 60 km inclus	21,30 €
61 km et 70 km inclus	26,10 €
71 km et 80 km inclus	29,00 €
81 km et 90 km inclus	32,30 €
91 km et 100 km inclus	35,60 €
101 km et 110 km inclus	39,60 €
111 km et 120 km inclus	42,50 €

4

Utiliser et stocker les verres

5

Déposer les gobelets usagés dans les bacs dédiés

6

Paiement des verres endommagés ou non-restitués

POUR ALLER PLUS LOIN

REFUSER

Limiter les emballages.
Repenser ses achats.

RÉDUIRE

Acheter en vrac
Limiter le jetable

RÉUTILISER

Louer plutôt qu'acheter
Choisir du matériel réutilisable
Inciter à venir avec ses propres gobelets réutilisables
Limiter le jetable

RECYCLER

Mettre en place le tri sur site
Former les bénévoles ou comités des fêtes
Fournir des cendriers de poche

RENDRE À LA TERRE

Proposer de la vaisselle compostable



📍 SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

☎ Tél : 05.58.98.57.57

🌐 accueil@sietomdechalosse.fr
sietomdechalosse.fr

Votre interlocutrice :
Cindy LABARTHE
05.58.98.57.57

c.labarthe@sietomdechalosse.fr

MON ÉVÈNEMENT ECO RESPONSABLE



ÉQUIPER SENSIBILISER RÉDUIRE
COLLECTER ACCOMPAGNER

MONOBAR

Vous organisez un évènement dans votre commune avec une ou deux buvettes, le SIETOM vous accompagne pour gérer vos déchets.



4 conteneurs 770L ordures ménagères



2 conteneurs 180L pour les emballages



2 conteneurs 180L pour les verres

- 1 S'inscrire en janvier auprès du SIETOM lors de l'enquête annuelle pour intégrer un circuit
- 2 Réceptionner le code d'identification et suivre son circuit via le site internet
- 3 Se faire livrer les bacs par une commune adhérente au circuit
- 4 Utiliser les bacs pendant l'évènement
- 5 Vider les bacs de tri dans les points d'apports volontaires
- 6 Présenter les bacs d'ordures ménagères à la collecte sur les points existants
- 7 Faire passer les bacs aux communes suivantes



Le SIETOM peut vous fournir des affiches et vous aider dans vos démarches de sensibilisation.

CONSIGNES DE TRI

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES

BRIQUES ALIMENTAIRES



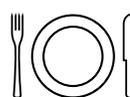
BOUTEILLES EN PLASTIQUE



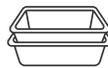
MÉTAUX



VAISSELLE EN PLASTIQUE



BARQUETTES ALUMINIUM ET POLYSTYRENE



VIDÉS

MAIS NON LAVES

SÉPARÉS

LES UNS DES AUTRES

APLATIS

EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



TOUS LES PAPIERS ET LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON

PAPIERS



GOBELÉTS EN CARTONS



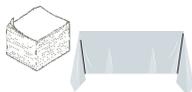
ASSIETTES EN CARTON



GROS EMBALLAGES EN CARTON EN DECHETTERIE

ORDURES MÉNAGÈRES

SERVIETTES NAPPES EN PAPIER



RESTES ALIMENTAIRES



VERRES/ASSIETTES EN VERRE



COUVERTS EN BOIS



GOBELÉTS ET PICHETS REUTILISABLES

MULTI BAR

Vous organisez un évènement sur votre commune avec plus de deux buvettes, le SIETOM vous équipe pour la gestion de vos déchets.



Conteneur 770L ordures ménagères



Conteneur 180L ou 240L pour les emballages ou le verre



Conteneur 4m³ pour les emballages ou le verre



Colonne MOVEA 800L pour les emballages ou le verre



Conteneur 180L ou 240L pour les emballages ou le verre

- 1 Contacter le SIETOM
- 2 Évaluer vos besoins et signer une convention de location
- 3 Convenir des modalités de livraison
- 4 Utiliser les équipements pendant l'évènement
- 5 Vider les bacs de tri dans les points d'apports volontaires
- 6 Présenter les bacs d'ordures ménagères à la collecte sur les points existants
- 7 Remettre les équipements au SIETOM